



SOMMAIRE

ACTUALITÉS 2

SPECTACLES 5

SPORTS 6

## Gaz de schiste

# Des puits qui poussent comme des champignons



**Pierre Bluteau dit qu'il habite «dans le cœur du dragon». Il redoute une véritable catastrophe écologique avec la ruée des compagnies gazières qui déferle sur toute la vallée du Saint-Laurent et qui s'est arrêtée chez lui, à Leclercville-Lotbinière, un petit village de 500 âmes sur les rives du fleuve.**



**JESSICA NADEAU**

nadeauj@ruefrontenac.com

Tout a débuté il y a quelques mois. Pierre Bluteau était en direction de chez lui sur l'autoroute 20 lorsqu'il a aperçu une immense flamme jaillir à 30 ou 40 pieds dans le ciel. Cela semblait venir des rangs près de chez lui. Il a cru que le feu était pris dans une érablière. «Ça irradiait dans le ciel», raconte-t-il.

Il s'est mis en direction du feu. Il

s'est enfoncé dans les bois, dans la forêt seigneuriale, les terres de la Couronne de Saint-Édouard de Lotbinière. C'est là qu'il a vu l'immense torche métallique d'où sortait la flamme. Et des équipes qui étaient en train de forer un puits. Il avait vu la flamme à 20 kilomètres de distance.

Jamais il n'avait entendu parler d'exploration gazière près de chez lui, encore moins de gaz de schiste. Aujourd'hui, il y a le puits de Saint-Édouard à huit kilomètres de chez lui, un autre à Leclercville et quelques projets encore à proximité. Le gaz de schiste fait désormais partie de son quotidien, et il doit vivre avec la peur et le terrible sentiment d'impuissance qui l'accompagne.

Mais quelles que soient les inquiétudes des uns et des autres, il n'y a pratiquement rien ni

personne qui peut empêcher les compagnies gazières d'aller de l'avant : elles possèdent déjà tous les permis pour toute la Vallée du Saint-Laurent et sont au-dessus de la très grande majorité des lois du Québec en vertu de la Loi sur les mines, une loi spéciale qui prive les instances gouvernementales, environnementales et municipales, de même que les citoyens, de l'essentiel de leur pouvoir d'intervention.

### Les sables bitumineux du Québec

Le cas de Pierre Bluteau n'est pas unique. Un peu partout dans les villages des basses-terres du Saint-Laurent, des citoyens et des agriculteurs se réveillent avec des puits ou des projets de forage tout près de chez eux. Projets pour lesquels ils n'ont pas nécessairement été consultés.

Plusieurs se réjouissent, croyant que l'exploitation de gaz pourra amener une nouvelle prospérité économique au village.

SUITE PAGE 2

## EN MANCHETTES

**Musique | Philippe Rezzonico**

**Rihanna – Une production digne des grands et une énergie contagieuse**

En 2007, Rihanna intitulait son album du moment *Good Girl Gone Bad*. Après avoir vu la production de sa tournée *Last Girl On Earth*, samedi soir au Centre Bell, on a le goût de dire que la jeune fille de bonne famille est devenue une artiste qui évolue désormais dans les ligues majeures, pouvant se mesurer à n'importe qui dans le monde de la pop.

SUITE PAGE 5

**Sport automobile |**

Dominic Fugère

**Carpentier a trouvé le moyen de s'amuser**

WATKINS GLEN – Patrick Carpentier voulait terminer dans le top 20. Brad Keselowski l'a doublé dans les dernières courbes pour le reléguer au 21<sup>e</sup> rang. «Bah, ce n'est pas si grave que ça. Je me suis bien amusé, même si ça n'a pas été une course facile», a dit le Québécois.

SUITE PAGE 6

**Golf | RueFrontenac.com**

**La pire fin de tournoi pour Woods**



Tiger Woods a connu sa pire fin de tournoi depuis qu'il évolue chez les professionnels avec une quatrième et dernière ronde de 77. Mais il est tout de même rentré à la maison en conservant son titre de numéro un.

SUITE PAGE 7

SUITE DE LA UNE



À Saint-Thomas-d'Aquin, Saint-Hyacinthe, le forage d'un puits exploratoire vient altérer considérablement le paysage en milieu agricole.

PHOTO ANNIK MH DE CARUFEL

D'autres ont peur ou sont enragés. Certains se sentent démunis; d'autres encore, mal informés. Car en fouillant un peu, ils ont découvert que ce type de forage ne se faisait pas toujours sans risques. Ils regardent avec effroi les incidents et autres explosions de puits survenus aux États-Unis et parlent déjà d'une catastrophe écologique annoncée pour le Québec.

Personne ou presque au Québec ne connaît les gaz de schiste, appelés aussi shales d'Utica. Mais c'est la prochaine grosse bataille des écoles et autres citoyens concernés car les travaux de forage ont déjà débuté et vont en s'intensifiant dans le sous-sol québécois qui regorge de ce gaz naturel non conventionnel, que certains appellent du «gaz sale» pour faire référence au «pétrole sale» des sables bitumineux.

L'extraction du gaz de schiste rappelle effectivement l'exploitation qui a lieu dans le nord de l'Alberta, en raison notamment de la technologie extrêmement complexe de «fracturation hydraulique» utilisée pour récupérer le gaz enfoui dans le roc.

La technique consiste, grosso modo, à creuser un trou à une profondeur variant de 1 à 3 kilomètres, puis à forer des galeries horizontales pour récupérer le maximum de gaz à partir d'un seul puits. On crée alors de petites explosions et

on injecte des quantités d'eau et des «additifs» à très haute pression pour fissurer la roche (schiste) et libérer le gaz.

Pour chaque fracturation, on utilise 10 millions de litres d'eau, soit l'équivalent de plus de 3 piscines olympiques. L'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) précise néanmoins que cela est «moins que la quantité d'eau utilisée chaque mois pour l'entretien d'un terrain de golf».

Quant aux «additifs» ajoutés à l'eau pour fracturer le schiste, impossible de savoir exactement leur composition car les «recettes» sont protégées par le secret industriel.

Dans sa vidéo promotionnelle, la compagnie Questerre précise que les additifs ne représentent que 0,5 % du fluide de fracturation et qu'il s'agit de «composants que l'on retrouve fréquemment dans les biens de consommation». Mais les opposants s'inquiètent : 0,5 % de 10 millions de litres, ça fait encore beaucoup.

### Enquête américaine

Aux États-Unis, on estime qu'environ 400 composés chimiques sont utilisés dans le procédé. L'exploitation des gaz de schiste commence à y être contestée et quelques États, dont l'État de New York tout récemment, ont décrété un moratoire pour protéger leurs réserves d'eau.

L'Agence de protection de l'environnement américaine (EPA) s'est lancée, le printemps dernier, dans une vaste étude pour analyser les impacts de l'exploitation des gaz de schiste.

Des journalistes américains ont aussi dénombré, à la suite d'une enquête de 18 mois, plus de 1 000 cas d'incidents ou d'accidents répertoriés par les tribunaux et les administrations provinciales ou municipales dans 4 États. On parle notamment d'explosions de puits sous la terre ou de fuites et autres déversements à la surface de produits toxiques qui auraient contaminé les puits résidentiels.

Et les témoignages récoltés par l'Américain Josh Fox dans son tout récent documentaire *Gasland* sont particulièrement alarmants : des gens qui voient l'eau de leur robinet devenir noire et s'enflammer. Des gens malades. Des animaux malades. Tout ça depuis que des puits ont été creusés près de chez eux. Fox est actuellement en tournée à travers les États-Unis pour présenter son film-choc, gagnant du meilleur documentaire au festival de Sundance. Au Canada, il n'y a encore que la bande-annonce de disponible.

**Interrogations**

Aux États-Unis, le gaz de schiste est exploité depuis quelques années déjà. On y compte près de 500 000 puits d'exploitation dans 32 États.

Dans la Belle Province, ça commence à peine. On compte actuellement une quinzaine de puits en phase de forage ou d'exploration, principalement sur la rive sud du Saint-Laurent, entre Montréal et Québec.

Mais ça va en s'intensifiant. Près de 500 permis ont déjà été octroyés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Plusieurs organismes et regroupements, de même que certaines municipalités ou MRC, demandent un moratoire. Car personne ou presque ne connaît ni le nom «gaz de schiste», ni les risques associés à de telles méthodes d'extraction. Ils veulent sensibiliser les Québécois à l'ampleur du problème appréhendé.

«C'est monstrueux, ce qui s'en vient au Québec. Et pourtant, personne ne semble au courant, personne n'allume sur ce qui nous attend car tout est fait en catimini», déplore Lucie Sauvé, titulaire de la chaire en environnement de l'Université du Québec à Montréal et membre fondateur du comité «Mobilisation gaz de schisme» de Saint-Marc-sur-Richelieu.

Un peu partout où les compagnies gazières commencent à faire du forage exploratoire, des citoyens commencent à s'interroger. La plupart n'avaient jamais entendu parler de gaz de schiste jusqu'à ce qu'un représentant vienne sonner à leur porte pour leur demander le droit de faire des tests ou carrément d'installer un puits sur leurs terres agricoles moyennant une compensation financière, souvent assez dérisoire, et sans toujours en expliquer les risques, selon ce qu'a appris Rue Frontenac.

D'autres, comme Pierre Bluteau, ont eu leur premier contact avec les gaz de schiste en voyant une immense flamme jaillir de nulle part près de chez eux.

Il y a parfois des séances d'information avec les citoyens, parfois pas. Les rares personnes qui osent poser des questions dans ces assemblées se font répondre que la technologie a été expérimentée aux États-Unis et qu'elle est très sûre. Les réponses sont souvent floues, parfois farfelues, estime Lucie Sauvé, de Saint-Marc-sur-Richelieu.

SUITE PAGE 3

## SUIVE DE LA PAGE 2

«Quand on leur a demandé quel était leur plan en cas d'explosion, ils nous ont dit qu'il faudrait évacuer à quatre kilomètres à la ronde et ils nous ont donné la garantie qu'ils nous enverraient des spécialistes de Calgary ou d'Halifax dans les 24 heures...»

### Peur et menaces d'expropriation

La résistance commence à peine. Les opposants sont encore peu nombreux et tentent de s'organiser car ils viennent de comprendre que les enjeux étaient majeurs et que leurs terres agricoles, tout comme leurs puits, leur eau, leur maison, leur santé et leur qualité de vie étaient peut-être menacés.

Certains des opposants rencontrés par Rue Frontenac avaient peur. Peur de parler aux médias. Peur de faire trop de vagues et d'avoir encore plus de problèmes avec la compagnie, et ce, même si plusieurs affirment que les représentants sont généralement «très gentils».

Une femme, trop effrayée pour se nommer, raconte qu'elle s'est enfin décidée à signer sous les menaces d'expropriation. Elle se sentait isolée, sans recours. Elle avait l'impression d'être la seule à se battre et ne comprenait pas le laisser-aller et l'insouciance de ses voisins.

Une autre a refusé que la compagnie fasse des tests chez elle. Mais il y a eu une erreur, et les tests ont néanmoins été effectués pendant son absence. On lui a expliqué que c'était une erreur de communication parce que les gens de la compagnie ne parlaient que l'anglais. La compagnie lui a offert un petit dédommagement. Mais pour l'agricultrice, mère de trois enfants, le mal était déjà fait. Elle s'est sentie flouée.

### Les compagnies gazières au-dessus de toutes les lois

Les citoyens sont sans recours car les propriétaires de terrains ne sont pas propriétaires du sous-sol. Ces propriétaires, ce sont les compagnies minières qui ont obtenu du gouvernement des permis (claims) pour toute la Vallée du Saint-Laurent.

Les propriétaires du sous-sol québécois peuvent en conséquence «acquiescer, à l'amiable ou par expropriation, tout bien nécessaire à l'accès au terrain ou à l'exécution de travaux d'exploration ou d'exploitation».

C'est écrit dans la Loi sur les mines. Les projets ne sont pas soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et n'ont pas besoin d'obtenir un certificat d'autorisation environnemental. Même les municipalités qui s'opposent à l'exploitation du gaz de schiste sur leur



Sur le site du puits de Saint-Édouard, des arcs-en-ciel et des bulles se forment dans les flaques d'eau.

PHOTO ANNIK MH DE CARUFEL

territoire ne peuvent rien faire pour empêcher les compagnies gazières de s'installer chez elles. C'est aussi écrit dans la Loi sur les mines (lire l'histoire du conseiller de Saint-Marc-sur-Richelieu).

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune va modifier cette fameuse Loi sur les mines à l'automne. Mais, comme le déplorent plusieurs groupes, ces modifications visent non pas à mettre un terme à l'exploitation des gaz de schiste, mais plutôt «l'optimisation du potentiel minéral des régions et du développement de l'économie», et ce, tout en étant «respectueux de l'environnement», tel qu'on peut le lire dans un récent communiqué de presse du MRNF.

### La réplique de l'Association pétrolière et gazière du Québec

Pour sa part, l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), présidée par André Caillé, affirme que le Québec pourra devenir autosuffisant en matière de gaz naturel grâce aux gaz de schiste, alors qu'il importe actuellement la totalité de sa consommation de l'ouest du pays.

«Il est bien évident que le développement du potentiel gazier du Québec permettrait d'améliorer son indépendance énergétique tout en diversifiant ses sources d'approvisionnement», écrit l'APGQ dans son document Projet gazier des shales d'Utica, une richesse nouvelle pour le Québec.

«Sans compter que la production locale de gaz naturel devrait avoir un impact à la baisse sur le prix de la ressource, améliorant ainsi la compétitivité de nos secteurs industriels et commerciaux qui sont les principaux consommateurs de

cette forme d'énergie.»

L'APGQ soutient que le gaz de schiste est un gaz propre et qu'il peut jouer un rôle important dans la réduction des gaz à effet de serre en Amérique du Nord. Par ailleurs, l'Association précise qu'il n'y a aucun risque pour la nappe phréatique et l'eau potable.

«L'industrie gazière utilise des méthodes de forage sécuritaires et éprouvées depuis plusieurs décennies afin de bien protéger les réserves d'eau potable, notamment par l'utilisation systématique, dans chacun des puits, de caissons d'acier solide installés à l'aide de ciment. Ce caisson d'acier est installé jusqu'à plus de 100 mètres de profondeur afin de protéger la nappe phréatique.»

L'APGQ ajoute enfin que «l'industrie travaille avec les communautés afin de réduire les impacts de ses travaux, notamment dans le choix de

l'emplacement des forages qui sont choisis sur la base du potentiel géologique mais qui tiennent également compte des impacts sur le milieu.»

Rue Frontenac a tenté de joindre André Caillé à deux reprises, mais personne à l'APGQ n'a été en mesure de nous rappeler.

### Un dossier à suivre dans les prochains jours sur RueFrontenac.com :

- **Lundi : Saint-Marc s'en va t'en guerre**
- **Mardi : Sonia Lafond, mise devant le fait accompli**
- **Mercredi : Louer son champ pour des peanuts**

## Un 23<sup>e</sup> meurtre à Montréal

### Une bagarre à coups de couteau semble à l'origine du 23<sup>e</sup> meurtre à survenir à Montréal depuis le début de l'année.

À la suite d'un appel au 911, la victime a été trouvée par la police à l'intersection des rues Jeanne-Mance et Crémazie, dans le quartier Ahuntsic.

Blessé grièvement au cou, l'homme gisait inconscient sur le sol. Son décès a été constaté à son arrivée à l'hôpital.

Un autre individu blessé à une jambe a aussi été trouvé au même endroit. Conscient, il a donné aux policiers la description d'un véhicule immatriculé en Ontario qui a fui les lieux du crime avec deux individus à bord.

Le véhicule a été retracé plus tard. Deux individus, affichant aussi des blessures, ont été arrêtés dans un édifice à logements.

On ne connaît pas pour le moment les motifs de cette bagarre meurtrière.

RueFrontenac.com



## Vu de la Colline

Avec de simples bénévoles,



Marcel Blanchet

Amir  
**KHADIR**  
a fait la leçon au DGE

PHOTOS D'ARCHIVES

**QUÉBEC – Ce n'est pas pour être méchant, mais c'est toute une claque sur la gueule que vient de recevoir le Directeur général des élections, Marcel Blanchet, dans l'histoire d'Axor, cette firme de génie-conseil qui a utilisé ses employés comme prête-noms pour verser de l'argent dans les caisses électorales, surtout celle du Parti libéral du Québec (PLQ).**

## Une chronique de



**YVES  
CHARTRAND**

chartrand@ruefrontenac.com

Le pot aux roses a été mis au jour grâce au travail du député de Québec solidaire, Amir Khadir, qui avait rendu public, en mars dernier, un dossier étoffé qui étalait les dons de 3 000 \$ d'employés d'importantes firmes de génie-conseil québécoises au PLQ pour l'année 2008.

Vendredi, un porte-parole du bureau d'Amir Khadir m'a confié que pour mener ce travail de moine, une armée de bénévoles avait été enrôlée.

Le boulot n'était pas facile : il fallait recouper les noms des donateurs figurant au rapport annuel du DGE avec les employés des firmes BPR, SNC-Lavalin, Cima+ et, bien sûr, Axor. Et surtout s'assurer que ces donateurs étaient bien les mêmes que ceux à l'emploi de ces entreprises.

Lorsque le député a remis le fruit de son travail aux journalistes et au bureau du DGE, les conclusions sautaient aux yeux, surtout dans le cas d'Axor. Quand on constate qu'une simple réceptionniste, comme une vingtaine d'autres employés, contribue le montant maximal au parti au pouvoir, on ne peut que soupçonner qu'un système de prête-noms est bel et bien en place.

Voilà donc un député avec un seul chercheur doté d'un budget de fonctionnement annuel de 90 000 \$ qui fait la barbe au DGE. Pourtant, celui-ci dispose de moyens autrement plus importants avec ses 300 employés et un budget de quelque 27 millions de dollars.

Avec un dossier aussi bien ficelé, le travail de Marcel Blanchet a été de la tarte. Il a expédié une centaine de missives aux contributeurs suspects, leur demandant de déclarer formellement par écrit que leur don provenait bel et bien de leur poche et non pas de l'entreprise pour laquelle ils œuvraient.

Et, ô surprise, les employés d'Axor ont omis de répondre à la demande du DGE. Finalement, la firme de génie-conseil est passée aux aveux il y a deux semaines, à son corps défendant bien sûr...

## Manque de volonté

Cet épisode n'est pas pour rehausser la cote du DGE et, de façon plus générale, atténuer la crise de confiance aiguë des Québécois envers les institutions publiques.

Pour avoir interrogé le DGE Marcel Blanchet lors d'une conférence de presse l'an dernier, je n'ai pu effacer cette impression de défaitisme de sa part face au défi qu'il se devait de relever devant toutes les accusations fusant de toute part sur des contributions illégales d'entreprises au Parti libéral du Québec.

Preuve difficile à établir, à la remorque de dénonciations, Marcel Blanchet a énu-

méré tous les prétextes auxquels son bureau se butait pour casser un prétendu système de prête-noms et autres contributions illégales.

En fait, le seul moment où l'on a vu le DGE sortir les griffes, c'est lorsque l'ancien ministre de la Justice, Marc Bellemare, s'en est pris au premier ministre. Bellemare l'avait alors accusé d'être un «valet» de Jean Charest et refusait de comparaître devant lui.

Fait à noter, peu de gens savent que le mandat de Marcel Blanchet comme DGE est échu depuis près de trois ans. Ce dernier relève directement de l'Assemblée nationale. Il est donc à la merci du Parlement qui peut, à n'importe quel moment, l'éjecter de son siège. Le DGE reçoit d'habitude un mandat de sept ans.

Cette semaine, un porte-parole de son bureau nous a affirmé que cette situation précaire n'influe aucunement sur son travail. Mais quand même, on ne peut faire autrement que de penser que les partis politiques tiennent le responsable d'un rouage essentiel de notre démocratie par les couilles...

## Des institutions mollasses

Le DGE n'est qu'une des institutions publiques dans lesquelles les Québécois ont perdu confiance.

En tête de liste, il y a la Caisse de dépôt et placement du Québec, la plus riche de nos vaches sacrées, qui a dilapidé le bas de laine des travailleurs québécois dans des placements trop risqués qui lui ont valu de formidables pertes de près de 40 milliards de dollars en 2008.

On reproche à la Caisse non seulement sa témérité dans ses investissements, mais aussi et surtout son manque de transparence par la suite pour dire la vérité.

Les institutions publiques québécoises qui ne jouent pas leur rôle adéquatement ne manquent pas, à mon avis. On pourrait citer, entre autres, la Commission municipale du Québec

(CMQ) et le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE).

Il y a maintenant plus d'un an que les partis d'opposition réclament à grands cris une commission d'enquête publique indépendante pour faire la lumière notamment sur l'octroi de contrats publics. Une bonne part de ces accusations prend sa source sur des attributions douteuses dans le domaine municipal, notamment à Montréal et à Boisbriand.

Or, il y a un organisme public qui pourrait facilement faire la lumière sur ces situations. La Commission municipale du Québec a tous les pouvoirs dans ses lettres constitutives pour brasser la cage, y compris le droit d'enquêter selon la Loi sur les enquêtes publiques qui lui donne le droit de contraindre quelqu'un à comparaître et à témoigner sous peine d'outrage.

Mais voilà, son président Pierre Delisle, un fonctionnaire de carrière de la mouture libérale, est déterminé à garder le profil le plus bas possible. Il refuse de prendre quelque initiative que ce soit. Au cours d'une conversation téléphonique, il m'avait dit n'avoir reçu aucune demande du ministre des Affaires municipales pour mener une enquête.

Pourtant, il est bien stipulé dans le mandat de la CMQ qu'elle peut déclencher une enquête publique de sa propre initiative si elle le juge opportun.

Nommer les bonnes personnes

Même laxisme au BAPE, dont le président Pierre Renaud a été considéré comme une nomination politique en septembre 2007. Renaud ne s'est pas levé debout pour défendre son institution lorsque sa crédibilité a été sérieusement ébranlée à Malartic l'an dernier.

Souvenez-vous : pendant que le BAPE tenait des audiences publiques dans la petite municipalité abitibienne sur le projet de mine aurifère d'Osisko, la compagnie déménageait des maisons. Avant même d'avoir son permis d'exploitation du gouvernement.

Le commissaire affecté à ces audiences publiques avait déploré cette activité dans son rapport. Mais Pierre Renaud avait refusé, lui, d'intervenir pour dire au gouvernement de Jean Charest que ce genre de précipitation est inacceptable et discrédité totalement l'institution du BAPE.

Il ne faut donc pas se surprendre que les Québécois raillent maintenant leurs institutions. Certains diront qu'elles sont devenues inutiles devant le peu de respect qu'on leur voue. Je crois au contraire qu'il faut les renforcer en nommant à leur tête des personnes qui assumeront pleinement leurs responsabilités, avec toute l'indépendance nécessaire, au lieu de se conduire comme des paillassons.



PHOTO ROGERIO BARBOSA

En 2007, Rihanna intitulait son album du moment *Good Girl Gone Bad*. Après avoir vu la production de sa tournée *Last Girl On Earth*, samedi soir au Centre Bell, on a le goût de dire que la jeune fille de bonne famille est devenue une artiste qui évolue désormais dans les ligues majeures, pouvant se mesurer à n'importe qui dans le monde de la pop.



**PHILIPPE REZZONICO**

rezzonicop@ruefrontenac.com

C'est qu'on l'a vue souvent à Montréal, la belle Rihanna. Plusieurs fois en première partie d'artistes contemporains au Centre Bell depuis cinq ans. Mais jamais en tête d'affiche avant samedi soir, comme elle l'a souligné elle-même vers la fin de son spectacle avant d'interpréter sa version de *Take a Bow*, qui n'est pas celle de Madonna.

N'empêche, on a souvent pensé à la madone durant ce show, car la performance et la production de *Last Girl On Earth* étaient du calibre de ce que l'on a vu de mieux en aréna ces dernières années avec les Madonna, Justin

Timberlake, Beyoncé ou Christina Aguilera. Peut-être que notre jugement est à la hausse parce que nous ne nous attendions vraiment pas à une performance de cette tenue, mais ça n'enlève rien au mérite de la séduisante artiste.

### Longue attente

Il est vrai qu'elle nous a fait attendre, la belle qui arborait une coupe garçon couleur de feu. Après la performance de Ke\$ha dont je ne vais faire aucun commentaire pour ne pas nuire à sa carrière naissante, Rihanna a fait patienter la foule de 12 369 spectateurs durant 65 minutes! Pourquoi? Parce que le « meet and greet » – ces rencontres entre fans et artistes – qui devait avoir lieu après le spectacle a eu lieu avant. Pas d'annonce pour expliquer le retard, pas d'excuses, pas fort.

Pas si grave, pourrions-nous ajouter, à la lumière du spectacle. Presque chaque chanson fut l'objet d'une mise en scène particulière, d'un tableau original, on d'un changement de costume.

L'entrée en scène? Rihanna, vêtue d'une robe sertie de lumières clignotantes, interprétant sur une plateforme *Russian Roulette*, une chanson sombre de son nouveau disque *Rated R*, qui se termine avec une mort simulée face à un peloton d'exécution. *Hard?* Chantée dans le tapis avec une Rihanna juchée sur un tank de couleur rose, à califourchon sur le canon s.v.p.

*Shut Up and Drive?* L'un des moments forts de la soirée. Titre livré au bout de la passerelle avancée dans la foule, avec Rihanna et ses danseuses grimpées cette fois sur une carcasse de bagnole. La chanteuse a même fait

monter un jeune garçon sur scène qui a « fracassé » le tas de tôle à grands coups de bâton de baseball. Gros, gros délire.

### Rock à souhait

Continuons. *Disturbia?* Offerte avec des échassiers géants sur scène. *Rockstar 101?* Avec Rihanna moulée dans un uniforme de latex et de cuir à faire saliver tous les gars – et même les filles –, mâtinée d'un solo brûlant du guitariste Nuno Bettencourt qui s'est payé quelques envolées de six cordes incendiaires dans ce spectacle tellement plus rock que prévu.

Poursuivons. *Rehab* (la sienne, pas celle d'Amy Winehouse)? Chantée sur un divan de psychiatre. *Unfaithful?* Assise sur le grand piano, face à ses danseurs et danseuses qui font office de spectateurs. *Te Amo?* Avec des filles

suspendues ou juchées sur des mitraillettes géantes. *Don't Stop the Music?* Interprétée avec ses danseurs au milieu du Centre Bell, dans une cage centrale vert fluo aux barreaux atypiques et asymétriques.

Tiens, Rihanna s'est même offert un – petit – solo de batterie en reprenant le classique de Sheila E., *The Glamorous Life*. On comprend mieux pourquoi certains spectacles ont été annulés aux États-Unis. Avec une telle production, si tu n'as pas minimum 10 000 spectateurs dans l'amphithéâtre, tu ne fais pas tes frais.

Évidemment, toute cette mise en scène ne servirait à rien si Rihanna offrait un spectacle sans vie. Ce n'est pas le cas. La belle qui s'était fait casser la gueule par son imbécile d'ex-copain l'an dernier, est dynamique et chante pour vrai, quoiqu'elle est secondée par deux choristes aux voix aussi puissantes que similaires à la sienne.

Cela dit, ses changements de costume sont pas mal plus rapides que ceux de Cher, les temps morts sont pratiquement inexistantes en raison de vidéos plutôt courts, et Rihanna était visiblement là pour faire sauter le Centre Bell face à cette foule majoritairement féminine, dont la moitié portait des talons aussi hauts que ceux de la chanteuse. Je ne pensais pas que S.O.S., bâtie sur la pulsion électronique de *Tainted Love*, version *Soft Cell*, pouvait devenir une pareille bombe de rock n' roll.

Lorsque Rihanna a terminé la soirée sur la plateforme centrale avec *Umbrella*, alors que des milliers de confettis tombaient sur la foule, on se disait qu'on avait hâte de revoir ça sur DVD et que le «R» de *Rated R*, pouvait également rimer avec «Réussite».



La belle qui arborait une coupe garçon couleur de feu chante pour vrai.

PHOTO ROGERIO BARBOSA

COUPE SPRINT

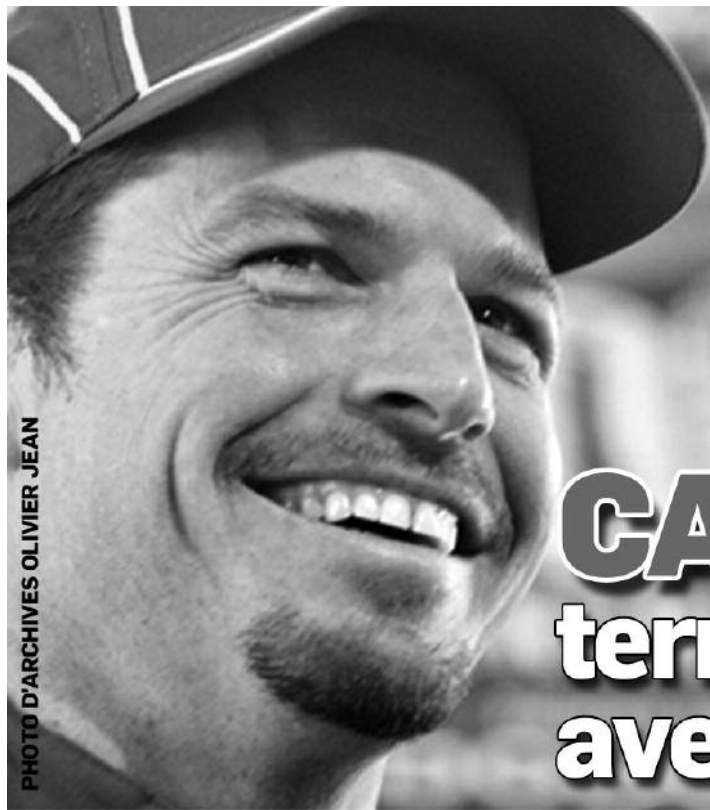


PHOTO D'ARCHIVES OLIVIER JEAN

## CARPENTIER termine 21<sup>e</sup> avec une crevaison

**WATKINS GLEN – Patrick Carpentier voulait terminer dans le top 20. Brad Keselowski l'a doublé dans les dernières courbes pour le reléguer au 21<sup>e</sup> rang. «Bah, ce n'est pas si grave que ça. Je me suis bien amusé, même si ça n'a pas été une course facile», a dit le Québécois.**



**DOMINIC FUGÈRE**

fugered@ruefrontenac.com

Parti 17<sup>e</sup>, Carpentier s'est mis à dégringoler dans le classement, se plaignant d'une voiture de plus en plus survireuse. Lors de son premier ravitaillement, au 26<sup>e</sup> tour, l'équipe tente un paquet de changements très

agressifs pour resserrer l'avant de la voiture. Les équipiers ravitaillent la Ford, changent les pneus et la renvoient en piste. Malheureusement, ils constatent que les changements effectués saboteront leur relais.

«On a réalisé qu'il avait une crevaison lente à l'arrière, il n'y avait aucune façon pour lui de savoir ce que c'était, mais il n'y avait aucune façon pour lui d'être rapide avec dix livres d'air de moins dans un des pneus, a dit le chef d'équipe Frankie Stoddard. En fait, j'ai été surpris de ne pas avoir vu la voiture descendre plus que ça dans le classement. C'est un témoignage du talent de Patrick.»

Carpentier s'en voulait de ne pas avoir décelé la crevaison plus tôt, même si son chef d'équipe considère qu'il lui aurait été difficile de savoir que c'était ça le problème.

«Comme je ne suis pas souvent dans la voiture, j'ai de la difficulté à reconnaître certains comportements, mais j'aurais dû le savoir, s'est excusé Carpentier. Ç'a rendu la

voiture très sous-vireuse avec les changements qu'on a faits, donc on a continué de dégringoler et, surtout, j'ai complètement détruit les freins car je devais appuyer plus fort pour faire mordre le train avant.»

Sans freins, au milieu du peloton, avec une voiture ordinaire, Carpentier est quand même parvenu à se tenir dans le top 20. Il s'est même payé une incursion dans le top 5 au 61<sup>e</sup> tour grâce à sa stratégie de ravitaillement, mais dès la relance subséquente, il s'est retrouvé de retour dans l'arrière du peloton.

### Deuxième meilleur résultat

Cela dit, cette 21<sup>e</sup> place s'avère le meilleur résultat de l'équipe, si on fait abstraction de la 8<sup>e</sup> place de Boris Said sur le circuit routier de Sonoma en juin.

«Je suis vraiment chanceux car les deux pilotes avec qui j'ai travaillé sur les circuits routiers ne sont pas seulement d'excellents pilotes mais aussi des gars de classe avec qui il est plaisant de passer du temps, a dit le chef d'équipe Frankie Stoddard. Si

nous avons un autre circuit routier, je reprendrais Patrick immédiatement.»

Malheureusement, faute d'occasions en NASCAR pour l'instant, Carpentier se prépare maintenant pour la course NASCAR Nationwide de Montréal.

«Là, les choses vont bien avec David Stremme sur les ovales, donc on va continuer avec lui. Cela dit, pour une équipe qui démarre un programme, je peux dire maintenant que Patrick est un candidat incontournable. Mais malheureusement pour lui, les programmes qui démarrent se font plutôt rares», a ajouté Stoddard.

Le Québécois fait contre mauvaise fortune bon cœur.

«La course de ce week-end sera une bonne préparation pour Montréal car ça m'a permis de remonter dans une voiture de course. C'était important pour moi car nous ne ferons pas d'essais. Nos réglages de l'an dernier étaient assez bons qu'on les réutilise. Je suis quand même content de m'être dérouillé avant la grosse course», a conclu Carpentier.



# La pire fin de tournoi pour WOODS

PHOTO D'ARCHIVES REUTERS



**Tiger Woods a connu sa pire fin de tournoi depuis qu'il évolue chez les professionnels avec une quatrième et dernière ronde de 77. Mais il est tout de même rentré à la maison en conservant son titre de numéro un.**

Même s'il a terminé dimanche au 78<sup>e</sup> rang, Woods a profité du fait que Phil Mickelson se soit effondré dans la dernière ronde de l'Invitation Bridgestone, disputée à Akron en Ohio.

Mickelson pouvait s'emparer du premier rang mondial s'il terminait en quatrième position. Il a pris le 46<sup>e</sup> rang.

Mickelson a amorcé la quatrième ronde à quatre coups de la tête, mais il a peiné toute la journée, particulièrement au neuvième trou où il a eu besoin de trois roulés de quelques pieds pour conclure le premier neuf à 41. Il n'a réussi qu'un seul birdie au cours de sa ronde pour conclure avec un 78.

Pendant ce temps, Woods a terminé le tournoi à plus 18, ce qui constitue également sa pire marque depuis ses débuts professionnels. Son 78<sup>e</sup> rang est également son pire résultat sur le circuit de la PGA.

## La patience n'a pas été récompensée

« Ce n'est certainement pas agréable de terminer à plus 18, a déclaré Woods. Tout ce que je peux dire de la dernière semaine, c'est que j'ai été patient. Malheureusement, cela n'a pas été suffisant. »

Woods a remporté le titre de ce tournoi sept fois - un record. Il n'avait jamais fait pire qu'une 5<sup>e</sup> place au cours de ses onze dernières participations à ce tournoi.

La pire prestation de Woods remonte à sa première année au sein de la PGA, en 1996.

Son score total de 298 se situe à 39 coups au-dessus de sa prestation record établie à Firestone en 2000.

Sa performance a de quoi surprendre ses collègues.

« Il n'est tout simplement pas le Tiger auquel nous sommes habitués, a commenté Anthony Kim. Il a de toute évidence vécu beaucoup de choses qui ont été plus importantes que le golf. Le golf est un sport assez simple une fois que nos problèmes personnels sont résolus. Je sais que ça sera son cas. »

C'était la première fois depuis l'Omnium britannique de 1998 que Woods et Mickelson disputaient tous deux des rondes de 77 ou plus.

Mickelson aura une autre occasion de ravir le premier rang à Woods le week-end prochain lors du Championnat de la PGA.

## Et la coupe Ryder?

Les espoirs de Woods de représenter son pays lors de la coupe Ryder en prennent aussi pour leur rhume et il en est conscient même s'il a affirmé, au début de la semaine, qu'il avait l'intention de faire partie de l'équipe.

« Si je joue ainsi, je n'ai pas l'intention de jouer, a avoué Woods. Je n'aiderais pas l'équipe en jouant de cette façon. Personne n'aiderait l'équipe avec un plus 18. »

## Victoire de Mahan

C'est l'Américain Hunter Mahan qui a remporté le tournoi, lui qui a entamé la dernière ronde avec trois coups de retard sur le meneur.

Il a amorcé sa ronde en force avec cinq birdies lors du premier neuf pour finalement remettre une carte de 66 (268), deux coups devant un autre Américain, Ryan Palmer.

RueFrontenac.com

# EN DIRECT



sur  
votre  
iPhone  
ou votre  
iPod Touch

TÉLÉCHARGEZ notre application



<http://ruefrontenac.os.ca/>





**Les dirigeants de la Ligue nationale de hockey répètent sans cesse qu'ils préfèrent les joueurs qui pratiquent un style de jeu «nord-sud» (en ligne droite) plutôt que ceux qui jouent «est-ouest», qui font dans la dentelle et qui cherchent constamment une voie de contournement pour éviter de se retrouver dans la circulation lourde.**

Et bien, le directeur général des Devils du New Jersey, Lou Lamoriello, est probablement sur le point de se faire joyeusement ramasser par un arbitre parce qu'il a choisi de ne pas jouer «nord-sud».

L'arbitre chargé d'étudier la légalité du faramineux et controversé contrat accordé par Lamoriello à Ilya Kovalchuk doit en principe rendre sa décision lundi. Et si on lit attentivement la convention collective liant les joueurs et la LNH, les Devils encaisseront une retentissante défaite, c'est couru d'avance.

Sur un plateau d'argent, Lamoriello a offert à la LNH un premier cas «chimiquement pur» qui permettra probablement de mettre fin à cette récente mode des contrats à long terme structurés de manière à contourner les règles du plafond salarial.

Ces dernières semaines, bien des columnists ont émis l'opinion que Lamoriello allait facilement remporter sa cause et faire valoir que le contrat de 17 ans d'une valeur de 102 millions de dollars accordé à Kovalchuk est valide. Ces observateurs se demandaient comment la LNH allait pouvoir prouver à un arbitre que Kovalchuk ne parviendra pas à jouer dans la LNH jusqu'à l'âge de 46 ans. «N'importe qui peut le supposer, mais comment le prouver?», demandaient-ils.

Le hic, c'est que la convention collective de la LNH n'exige pas de preuves en béton pour invalider un contrat comme celui de Kovalchuk.

Dans la LNH, c'est la moyenne du salaire encaissé par un joueur durant toute la durée de son contrat qui est prise en compte pour le calcul du pla-



PHOTOS D'ARCHIVES REUTERS

**Ilya Kovalchuk recevrait 3% de la valeur de son contrat au cours des six dernières saisons.**

PHOTO D'ARCHIVES

fond salarial. Or, le contrat refusé par la LNH prévoit que le talentueux attaquant toucherait 97 % de la valeur totale de son contrat au cours des 11 premières années et un salaire négligeable au cours des 6 dernières.

L'intention des Devils est claire : Kovalchuk n'a pas l'intention de disputer les six dernières années de son contrat, qui ne servent qu'à abaisser sa moyenne salariale à 6 M\$ par saison.

Malheureusement pour Lamoriello, il existe dans cette volumineuse convention un article fort bien tricoté qui s'intitule «Pas de contournement» et qui porte le numéro 26,3. Il se lit comme suit (traduction libre) :

«Aucun club ou représentant de club, directement ou indirectement, ne peut : (i) s'engager dans n'importe quelle sorte d'entente, de promesse, de sous-entendu, de représentation, d'engagement, d'incitation, de déclaration d'intention ou d'entente de quelque nature que ce soit, de manière expresse, implicite, orale ou écrite, et ce, sans aucune limitation, dans n'importe quel contrat de joueur, offre qualificative, offre contractuelle ou n'importe quelle autre transaction, ou (ii) agir ou omettre d'agir, si (i) et (ii) selon le cas, surviennent avec l'intention ou ont pour résultat de défaire ou de contourner les

dispositions de ce contrat de travail, incluant, et ce, sans aucune limitation, les dispositions concernant les obligations financières et les autres obligations des clubs et de la ligue, l'étendue des liste de paie des équipes, le système compensatoire de redistribution d'argent aux joueurs, le système concernant le salaire des nouveaux joueurs et/ou l'autonomie des joueurs.»

Lisez-le ou relisez-le dans tous les sens. Cet article interdit de toutes les manières possibles, de façon directe ou indirecte, les ententes qui ont pour but de contourner les règles édictées dans la convention collective et qui obligent Lou Lamoriello à prendre en compte le salaire moyen réel de Kovalchuk pour le comptabiliser dans sa masse salariale.

Et pour interpréter cet article de la convention, l'Association des joueurs et les dirigeants de la ligue ont donné des pouvoirs extraordinaires à leurs arbitres de litiges. On les retrouve à l'article 26,13 b) :

«L'arbitre peut déterminer qu'un acte de contournement est survenu en se basant sur des preuves circonstancielles, et ce, sans aucune restriction, qui feraient en sorte qu'un contrat de joueur ou n'importe quelle disposition d'un contrat de joueur ne puisse raisonnablement s'expliquer sans qu'une violation de l'article 26 soit survenue.»

Le seul fait que 98,5 des 102 millions de dollars accordés à Kovalchuk soient encaissés dans les 11 premières années parle de lui-même. Raisonnablement, à moins de débarquer de la planète Mars, l'arbitre pourra seulement conclure que le contrat a été structuré de cette manière pour contourner les dispositions de la convention collective et il l'invalidera tout simplement.

Ensuite, comme il s'agit d'une violation aux règles du plafond salarial, les Devils écoperont d'une amende minimale de 1 M\$ (qui pourrait aller jusqu'à 5 M\$), somme qui devra être déduite de leur masse salariale. L'arbitre pourrait aussi décider de leur retirer des choix au repêchage.

C'est une décision arbitrale historique qui s'apprête à tomber au cours des prochaines heures.

Ce qui est drôle dans cette histoire, c'est qu'elle survient parce que Lamoriello essaie de donner plus d'argent à Kovalchuk qu'il n'en vaut. Si Lamoriello avait vraiment cru que Kovalchuk méritait 98,5 M\$ pour 11 ans, il aurait joué «nord-sud» et il aurait versé cette somme sans contourner les règles. Non?

Quelques années après un lock-out d'une saison complète, la LNH est donc obligée de se battre avec les dirigeants d'équipes pour les empêcher de violer le contrat de travail qui est censé protéger leur santé financière. Ça fait pitié.